compte rendu que l'excellente revue patronale porte à notre connaissance :

Les présidents des chambres de commerce de France se sont récemment réunis à Paris, à l'Hôtel Continental. Ils ont, eux aussi, examiné la question de la « revision des syndicats » et ont à cette occasion, formulé un vœu qu'il importe de noter.

Au nom de la Chambre de Commerce de Laon, en effet, M. Touron a fait émettre le vœu que la loi de 1884 sur les syndicats soit modifiée dans le sens des dispositions de la loi de 1901 sur les associations. Par cette révision, les syndicats auraient la faculté d'acquérir et de posséder, ce qui entraînerait leur responsabilité civile. Les pénalités prévues par la loi de 1901 pourraient leur être appliquées en cas d'infraction.

En outre, M. Touron a fait ajouter ce vœu que les syndicats ne puissent plus se constituer en fédérations de métiers différents et qu'ils ne puissent former que des unions de métiers. Si cette disposition était adoptée par le Parlement, ce serait la dissolution inévitable de la Confédération Générale du Travail, qui groupe tous les métiers.

J'ai cru utile de faire ressortir ici les préoccupations qui agitent le patronat textile et la presse à sa dévotion, jointes à celles, d'autre part, que Morizet a décrites dans son article du vendredi 9 décembre, sous le titre « Le patronat mobilise ». Cela pour établir que dans tous les domaines nous assistons à une véritable croisade pour la défense du sacro-saint coffre-fort.

Seulement, à l'encontre de notre C. G. T., la Confédération Générale Patronale aujourd'hui enfin établie, ce qui n'est pas pour nous déplaire, car elle obligera les ouvriers à s'organiser davantage, ne croit pas que le *syndicalisme se suffise à lui-même* et, malgré la puissance d'action que lui permet les capitaux dont elle ne se trouve pas dépourvue comme la C. G. T. ouvrière, elle demande à la loi de la défendre encore et de la protéger contre les assauts que lui livre le prolétariat en mal d'émancipation.

Comme c'est au nom de la loi que l'on dirige et gouverne, si la Confédération patronale obtient du pouvoir législatif les lois nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts, quand notre C. G. T. lui opposera dans la rue les poings et les pieds de ses militants, en y ajoutant même les pierres et autres projectiles de l'âge primitif, la Confédération générale patronale, au lieu d'en faire autant, réclamera l'application de la loi au pouvoir central aujourd'hui entre les mains du « camarade Briand », celui-ci mettra à sa disposition les fusils, les chevaux et, au besoin, les canons mobilisés au nom de la loi contre les travailleurs et leurs revendications.

On sait trop par de récents événements quels sont les résultats de cette lutte inégale pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur ce sujet.

Ceux qui tiennent ce langage enfantin « que le syndicalisme se suffit à lui-même » exposent ceux qui les croient à de cruelles méprises. Toujours la classe possédante s'est servie du pouvoir politique pour maintenir sa domination, son exploitation sur la classe ouvrière et assujettir celle-ci à sa suprématie.

L'histoire est là pour le démontrer. Est-ce que les ouvriers anglais n'ont pas lutté pendant près d'un siècle pour faire abolir la loi sur « les coalitions » que les capitalistes invoquaient contre eux ? Loi au nom de laquelle on les condamnait aux travaux forcés et même à mort pour avoir osé se concerter pour faire grève ?

Est-ce que leurs asociations ont jamais pu se développer tant qu'a subsisté l'infâme loi connue sous le nom de : « Maître et serviteur », en raison de laquelle étaient, nuitamment, arrachés de leurs lits les malheureux ouvriers de Gloucester, de Sheffield et de Durham, enlevés à leurs familles pour être jetés pendant des années et des années dans des cachots ?

Est-ce que ce ne fut pas par leur action sur le Parlement, d'accord avec des députés aux Communes, qui leur furent dévoués et sympathiques, qu'ils parvinrent, il n'y a guère plus de trente ans, à faire abolir ces lois, y compris celle du *Document* que devaient signer les ouvriers sous menaces de n'être pas occupés et par quoi ils s'engageaient à renoncer aux bénéfices de clauses avantageuses imposées par leurs « Unions », n'est-ce pas, dis-je, à partir de cette abrogation que les organisations ouvrières anglaises purent respirer une atmosphère plus adéquate à leurs poumons et se développer librement ?

Pendant longtemps les trade-unions ont cru qu'elles pouvaient se désintéresser des lois et de ce qui se faisait au Parlement, mais elles payèrent leur dédain, leur indifférence fort cher. Aussi, aujourd'hui, les faits prouvent qu'elles sont revenues de cette funeste erreur. Ce sont les trade-unions qui supportent les frais d'élections et paient leurs députés.

L'exemple des ouvriers anglais comme celui que vous donne la Confédération générale patronale en France, nous démontre à nous ouvriers, que nous ne devons pas être indifférents à l'action législative et que tant que les capitalistes pourront agir au nom de la loi contre la classe ouvrière, celle-ci sera vaincue dans toutes ses entreprises pour améliorer son sort.

Agissons donc sur tous les terrains. Que ce soit le terrain syndical, coopératif ou politique. Sans mélanger les organismes respectifs à chaque mode de combat, qu'on ne les oppose pas en un dualisme débilitant.

A la croisade capitaliste, opposons la croisade ouvrière !

V. RENARD.

Comment la Compagnie des Wagons-Lits accorde la « thune » à ses Ouvriers

On augmente le salaire des uns, on oublie volontairement les autres : c'est de la haute politique. — Une augmentation de trois millions (dour les actionnaires).

Des amis nous ont dit : « Vous avez signalé dans l'*Humanité* le salaire misérable que la Compagnie internationale des Wagons-Lits alloue aux nettoyeurs de ses voitures : quatre francs par jour en rémunération d'un travail pénible, répugnant, insalubre. La Compagnie vient de se décider à augmenter cette rétribution, radicalement insuffisante pour l'entretien d'une famille : désormais, les nettoyeurs recevront 5 francs par jour et la Compagnie vous enverra un démenti catégorique. »

Nous comptions bien ne pas attendre ce démenti pour signaler le « geste » — un peu tardif, mais mieux vaut tard... — de la Compagnie et féliciter les travailleurs des Wagons-Lits d'avoir acquis un peu plus de bien-être, sinon de liberté, car il n'est pas question de réglementer leurs journées de travail. Mais la parcimonie calculée du « geste » nous oblige à de sérieuses réserves. Il nous faut rengaîner nos félicitations. Ce sera pour une autre fois : nous la souhaitons prochaine.

Il est exact que *certains* nettoyeurs des wagons-lits aient bénéficié d'une augmentation de salaire égale à un franc par jour. Ils en bénéficient même depuis le 22 novembre. Mais la mesure équitable n'est que partielle : seuls, les ouvriers d'un service ont été favorisés. Les autres continuent à recevoir 4 francs par jour. Pourquoi cette différence de traitement entre travailleurs chargés des mêmes besognes, de rang égal et que ne sépare aucun tri par *classes ?* Pourquoi ? Eh ! parbleu, parce que la Compagnie espère sans doute, en créant au petit bonheur des salaires privilégiés, provoquer la jalousie des « oubliés » contre les « gratifiés », semer la discorde parmi les ouvriers et empêcher l'union fraternelle qui rend les syndicats puissants. Diviser pour régner : la méthode est vieille, elle a beaucoup servi, mais elle reste bonne.

Les Recettes permettent une augmentation générale

Parmi les nettoyeurs des wagons-lits, certains sont affectés aux services dits *réguliers*. Ils sont chargés de l'entretien des voitures-lits ou restaurants qui circulent toute l'année ou à des époques fixes. Ces nettoyeurs bénéficient parfois de légers pourboires que leur allouent — non les voyageurs, ils ne les voient pas — mais les employés des wagons-restaurants. Et puis, de temps en temps, ils ont la chance de ramasser des croûtes, dont la vente produit quelques sous. Encore, pour emporter ces croûtes précieuses, leur faut-il s'entourer de précautions et de mystère. Nous pourrions dire dans quelle gare de Paris il arriva qu'un nettoyeur ayant mis de côté un morceau de pain blanc trouvé sur le tapis d'un wagon, fut aperçu par M. le sous-inspecteur, chef de poste. Celui-ci n'hésita pas : il ordonna à l'ouvrier de rendre la croûte, de la joindre au tas déjà préparé, et d'empaqueter le tout pour en faire une « panade »... aux chiens de M. le sous-inspecteur !

Ce sont les nettoyeurs de ces *services réguliers* qui ont bénéficié de l'augmentation. Ceux qui travaillent dans les *voitures au repos*, qui n'ont chance ni de recevoir quelques sous de pourboire, ni de ramasser des croûtes, demeurent à quatre francs par jour. Certains comptent plus de six ans de service.

S'il déplaît à la riche Compagnie des Wagons-Lits d'entendre répéter qu'elle affame ses ouvriers et qu'elle escompte leurs divisions, il faut qu'elle accorde une *augmentation* générale des salaires. Rien ne l'empêche de prendre cette mesure urgente de justice. L'état de ses affaires est des plus prospères. Elle nous saura sans doute gré de mettre sous les yeux de ses actionnaires les chiffres éloquents que voici :

Pour la première décade de novembre, les recettes des voitures de cette Compagnie se sont élevées à 670.776 francs, contre 601.416 francs pendant la même décade de 1909. Du 1er janvier au 10 novembre, les recettes totales s'élèvent à 25.247.812 fr. au lieu de 22.017.706 francs pendant la même période de 1909.

69.360 francs d'augmentation en 10 jours !
3 millions 230.106 francs en 10 mois !

Peste ! Messieurs de la Compagnie des Wagons-Lits, il vous faut augmenter sans plus attendre les nettoyeurs de ces wagons où les voyageurs vous laissent tant d'or !

L.-M. BONNEFF.

Le double assassinat de la Sarthe

On pense que le meurtrier s'est suicidé

Le Mans. — Un individu, qu'on croit être le meurtrier de Gesnes-le-Gandelin, s'est suicidé, à l'hôtel du Globe, à Mamers.

Cet homme était depuis deux jours arrivé dans cette ville et avait éveillé l'attention de la police par ses allures bizarres. Un gendarme se disposait à aller l'interroger à l'hôtel du Globe, lorsque l'homme, qui avait essayé sans résultat de se pendre dans sa chambre, descendit à la cuisine, s'empara d'un couteau à découper et se coupa la gorge.

Il a été transporté mourant à l'hôpital. Dans sa poche on a découvert une feuille de papier portant ces mots : « Je demande pardon aux miens. Je suis indigne de vivre. Signé : Brègues, de Villaine-la-Juhel ».

Villaine-la-Juhel est une petite bourgade de la Mayenne située aux environs de Sillé-le-Guillaume.

Le parquet vient d'ouvrir une enquête pour savoir si l'inconnu — qui s'était inscrit au Globe sous le nom de Lambert — est réellement l'assassin de M. et de Mlle Contrel.

Celle-ci va mieux. Mais, contrairement à ce que faisaient croire les propos qu'elle tenait dans le délire de la fièvre, elle ne se rappelle aucune des circonstances du drame.

APRES LE VERDICT

LE SATYRE DU POULIGUEN

Grand serait réellement fou

Nantes, 25 décembre. — Il est probable que Me Rado de Saint-Guédas, qui défendit Grand dit le « Satyre du Pouliguen » devant les assises de la Loire-Inférieure, va demander à nouveau l'examen mental de son client. Le défenseur semble convaincu que Grand est vraiment fou. Le retour de celui-ci à la vie normale semble avoir dissipé tous les doutes qu'on avait lors du procès.

Mais, d'autre part, pour faire examiner le condamné à mort, il faudrait s'adresser à la Cour de cassation, seule qualifiée maintenant pour commettre un médecin avec mission de déposer un rapport.

La Cour de cassation est saisie, en outre, d'un pourvoi pour le même Grand et a déjà à trancher une question délicate de droit à son sujet. Elle se déclarera probablement incompétente au point de vue de l'examen mental si on le lui demande.

Le parquet de Nantes est complètement dessaisi de l'affaire, Grand ayant comparu devant les assises.

Il appartiendra à la Cour d'assises de Nantes de décider si un examen doit avoir lieu, mais on fait remarquer qu'elle a déjà statué, à l'ouverture des débats, et a décidé, pour se conformer sans doute à la procédure suivie par la Cour d'assises de Nice, que Grand était responsable.

Enfin, M. Dancre, le président, ayant signé le pourvoi de Grand, il est complètement dessaisi.

L'imbroglio ne sera pas dénoué avant quelques jours.

Me Rado a bon espoir d'obtenir gain de cause.

Ajoutons que le condamné à mort a reçu, dans sa cellule, la visite de son défenseur et du procureur de la République qui ont eu ensuite une longue conférence à son sujet.

L'INCENDIE DE L'EXPRESS D'ÉCOSSE

Il fut impossible de secourir les Voyageurs pris dans les débris du Train.

La collision de l'express d'Ecosse avec deux machines isolées s'est produite dans des conditions d'horreur qui rappellent invinciblement l'effrayante catastrophe de Villepreux.

A Kirby-Stephen, en effet, comme à Villepreux, le désastre a été aggravé, achevé par l'incendie. Et comment lutter contre les flammes, l'accident s'étant produit en rase campagne et dans une région particulièrement déserte.

Aussi, les voyageurs échappés — par miracle ! — à l'écrasement, ont-ils dû assister impuissants à l'incinération de ceux qui n'avaient pu se dégager des débris du train.

Ainsi, M. et Mme James Gray, de Eastleigh, virent leur enfant périr sous leurs yeux.

Le mécanicien d'une des locomotives tamponnées assista à la lente incinération d'un blessé qui se trouvait enchevêtré dans les débris. Les témoins de cette torture indicible étaient impuissants à dégager la victime ; bientôt la chaleur fut si intense qu'il fut impossible même d'approcher du brasier, où les victimes furent brûlées vives.

Il fallait attendre que l'incendie eût cessé, faute d'aliment, pour approcher du charnier. Combien de voyageurs ont été carbonisés ? Douze, dit-on, sans savoir, sans pouvoir assurer si ce chiffre est réel. En tout cas, l'identification des débris humains sera impossible. Ainsi ceux qui sont placés sous le n° 9, consistent uniquement dans les épaules d'un adulte ; le n° 7 se compose d'un crâne avec l'épaule droite, probablement d'une femme adulte ; le n° 6 ne comprend qu'une épine dorsale. Il est impossible de déterminer le sexe. Le n° 1 est un cadavre entier ; puis ce sont des mains hachées, à demi calcinées, dont il est impossible de définir à quelles parties du corps elles ont appartenu. Un débris paraît être celui d'un enfant, etc.

DRAMES DE LA MER

La tempête au Havre

Le Havre, 25 décembre. — Un fort coup de vent qui s'est déchaîné, hier, sur le Havre, a causé deux sinistres en rade.

La *Ville-de-Majunga* rentrait au port lorsqu'elle a été jetée sur un bateau d'Yport et celui-ci défonça le caïque *Notre-Dame-des Flots* de Fécamp, qui sombra aussitôt. La *Ville-de-Majunga* a pu sauver l'équipage qui se composait de sept hommes.

Peu après, le caboteur *Providence-de-Dieu*, qui allait rentrer au port, fut gêné dans sa manœuvre par le steamer *Vera*, de la South Western Railways, qui sortait à destination de Southampton. La *Providence-de-Dieu* vint heurter la digue nord du port du Havre et se trouva ensuite drossée sur les enrochements, où elle se fit de graves avaries ; elle a pu cependant être remorquée dans le port. Quant au *Vera*, il a pu être maintenu à flot grâce à un bateau-pompe.

EN AUSTRALIE

Les requins dévorent un équipage

Plymouth, 25 décembre. — On télégraphie de Victoria (Australie) :

« Le *Hugh Norman*, petit bâtiment de 200 tonnes, équipé pour la pêche aux perles, fut pris par la tempête sur la côte australienne et brisé contre un récif. Une embarcation fut mise à la mer, où tout le monde s'embarqua, sauf le capitaine et un nommé Anderson.

« L'embarcation fut culbutée par une lame et l'on put voir les seize hommes qui l'occupaient saisis par les requins et entraînés sous l'eau.

Le capitaine se mit à l'eau et s'efforça de gagner le rivage, mais il n'avait pas fait vingt brasses qu'il fut saisi par les requins.

Anderson fut recueilli épuisé par des pêcheurs.

Hors de France

ALLEMAGNE

Les progrès de la presse socialiste

Le *Worwaerts* annonce que la presse du Parti compte en Allemagne un million cent soixante mille abonnés, répartis entre soixante-dix-huit journaux. A la fin de 1904, ce chiffre n'atteignait pas six cent mille.

BULGARIE

Campagne socialiste contre la cherté des vivres

Le Parti socialiste avait organisé dans tout le pays des meetings de protestation contre la cherté des vivres et en faveur d'une législation de protection ouvrière.

Ces réunions ont été partout très suivies. Une manifestation ouvrière comptant des milliers de personnes a eu lieu, le 22 courant, devant la Chambre de Sofia.

Le meeting de protestation tenu ce même jour a réuni plus de 30.000 ouvriers.

ITALIE

Le mouvement socialiste

Le Parti comptait 43.000 adhérents à la fin de l'année 1908. Ce chiffre s'était abaissé à 32.000 en 1909, par suite de la retraite d'un certain nombre de syndicalistes, de l'élévation à 1,50 de la cotisation qui n'était auparavant que de 0.60 et aussi de la catastrophe de la fin de décembre 1908.

Actuellement, le Parti compte un nombre d'adhérents à peu près égal à celui de 1908 et 41 représentants à la Chambre des députés. Dans la précédente législature, le nombre de ses élus, qui était d'abord de 30, était tombé à 25 par suite de démissions provenant des querelles qui surgissent au sein du Parti.

La majorité des élus et des électeurs socialistes appartiennent au nord et au centre de l'Italie ; la Lombardie, le Piémont, la Ligurie, la Vénétie, l'Emilie, la Toscane, les Marques, l'Umbrie, le sud de l'Italie envoya à la Chambre deux députés socialistes ; l'élection de l'un d'eux fut annulée.

Aux élections générales de 1909, une entente se fit entre les trois partis d'extrême gauche et les socialistes appuyèrent les radicaux et les républicains. Le Parti dispose de 5 journaux quotidiens et de 120 hebdomadaires. Un journal quotidien syndicaliste vient d'être créé, la *Conquista.*

Elections Municipales Complémentaires

18e, *Grandes-Carrières.* — Le citoyen Jean Varenne, candidat du Parti à l'élection prochaine, poursuit une campagne active. Après la réunion de mercredi dernier, où 1.500 personnes acclamèrent sa candidature, notre ami a fait une autre réunion, avenue de Saint-Ouen, dans laquelle Varenne a fait le procès du Conseil municipal actuel. Un ordre du jour en faveur de sa candidature et protestant contre le verdict de Rouen a été voté à l'unanimité.

Cette semaine, Jean Varenne continuera sa série de réunions publiques.

LES RÉVOCATIONS DE CHEMINOTS

Ceux que l'on a révoqués et pourquoi ?

POUR BRISER LE DROIT SYNDICAL ET LES DROITS A LA RETRAITE

Sait-on quel est le nombre des cheminots révoqués ? Si on s'en réfère aux chiffres fournis par les Compagnies, le total n'excéderait pas 1.197. C'est déjà beau ! Mais « ce chiffre est absolument faux » répondent le Syndicat National et la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs. Et des renseignements qui sont parvenus à ces deux organisations, renseignements très sérieusement contrôlés, on peut affirmer qu'il y a près de 2.500 syndiqués révoqués, dont 103 à la Ceinture ; 203 à l'Est ; 386 à l'Etat ; 127 au Midi ; 862 au Nord ; 210 à l'Orléans ; 530 au P.-L.-M. ; 32 aux Compagnies secondaires. Il convient d'ajouter les emprisonnés à ces chiffres et ils sont nombreux dans les geôles républicaines, coupables d'avoir usé de leur droit légal pour se défendre contre le capital. Il faut aussi ajouter à ce total des victimes de la vindicte patronale tous ceux qui, quoique non syndiqués, ont, de plein cœur, fait leur devoir d'ouvrier en se solidarisant avec le mouvement gréviste, et ils sont nombreux, quoique les groupes n'aient pu les recenser.

Naturellement, tous les militants des deux organisations syndicales ont été les premiers frappés, et ce traitement de faveur indique assez que le but des Compagnies, comme celui de l'administration de l'Etat est de faire échec à la loi de 1884, de tenter de briser les organismes ouvriers.

A ce point de vue, il n'est pas sans intérêt, tant pour prouver les fins des Compagnies que pour répondre aux sots et aux calomniateurs qui veulent voir dans tout militant syndicaliste un intriguant et non un dévouement, de publier les renseignements que nous puisons dans un rapport qu'a publié récemment la *Voie Ferrée.*

Les *membres du bureau* du Syndicat national sont au nombre de 5 : secrétaire général, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint, archiviste ; *tous 5 sont révoqués.*

Trente-deux membres du Conseil d'administration ont fait grève : *trente-deux sont révoqués.*

Les secrétaires des Comités de réseau, Ceinture, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, P.-L.-M., ont fait grève ; *tous les sept sont révoqués.*

Les Compagnies, comme on le voit, ont voulu décapiter l'organisation générale. Mais là ne s'est pas borné leur plan. Elles ont sabré intentionnellement la presque unanimité des secrétaires des groupes qui ont participé à l'action.

A la Ceinture, nos groupes d'*Argenteuil, Paris-Ceinture* et *Versailles* font grève, *les trois secrétaires sont révoqués.*

A l'EST, 11 groupes font grève : *Amagne, Châlons-sur-Marne, Epernay, Fismes, Longwy, Mohon-Charleville, Noisy-le-Sec, Pantin, Paris, Reims, Troyes* ; sauf Fisme, Reims et Troyes, *les secrétaires des huit autres groupes sont révoqués.*

A l'ETAT, nos groupes d'*Argenteuil, Achères, Bécon-les-Bruyères, Bois-Colombes, Caen, Châteaubriant, Chartres, Evreux, Laval, Le Havre, Le Mans, Nantes, Pacy-sur-Eure, Paris-Grenelle, Paris-Ateliers, Paris-Rive droite, Paris-Rive gauche, Paris-Saint-Lazare-Batignolles, Rennes, Rouen, Sablé, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Sainte-Gauburge, Serquigny, Sotteville-les-Rouen,* soit 26 groupes font grève. Sauf Bois-Colombes, Châteaubriant, Chartres, Laval, Pacy-sur-Eure, Paris R. G., Rouen, Sablé et Saint-Malo, les secrétaires sont révoqués, *soit dix-sept secrétaires révoqués.*

Au MIDI, nos groupes de *Bayonne, Béziers, Bordeaux, Cette, Narbonne, Tarbes, Toulouse,* font grève. Sauf celui de Tarbes, *les six autres secrétaires sont révoqués.*

Au NORD, nos groupes de *Abbeville, Arras, Aulnoye, Beauvais, Béthune, Boulogne, Calais, Cambrai, Crépy-en-Valois, Douai, Dunkerque, Ermont, Guise, Hazebrouck, Hirson, Laon, Le Bourget, Lens, Lille, Longueau, Paris, Roubaix, Rouen, Soissons, Somains, St-Ouen, St-Quentin, Tergnier, Tourcoing, Valenciennes, Villers-Cotterets,* soit 31 groupes font grève, *vingt-huit secrétaires sont révoqués.*

A l'ORLEANS, nos groupes de Châteauroux Juvisy, Limoges, Nantes, Orléans, Paris, Sulpice-Laurière, Vierzon, Tours, font grève ; sur 9 groupes, *six secrétaires sont révoqués.*

Au P.-L.-M., nos groupes d'*Ambérieu, Annemasse, Arles, Avignon, Chambéry, Genève, Corbeil, Lyon, Marseille, Miramas, Montchanin, Montargis, Oullins, Paris,* font grève. Sur 14, *treize secrétaires de groupe sont révoqués.*

Nous arrivons donc au total suivant :

32 administrateurs du Syndicat révoqués ;

Les 7 secrétaires de Comité de réseau révoqués ;

81 secrétaires de groupes révoqués (sur 101).

Pour la Fédération, les membres suivants ont été révoqués :

Bureau du siège central, Nord : 6 révoqués ; Bureau du siège central, P.-L.-M. : 4 révoqués ; Bureau du siège central, Midi : 3 révoqués.

***

AU NORD

Section de Tergnier : le président et 3 membres du bureau ; Section de Beaumont ; le président ; Section de Boulogne : Le président et le secrétaire ; Section de Creil : le président et 3 membres du bureau ; Section de Lille : le président et trois membres du bureau ; Section d'Aulnoye : le président et 3 membres du bureau ; Section de Cambrai : le secrétaire ; Section de Hirson ; le secrétaire et 1 membre ; Section d'Arras : le secrétaire et 1 membre ; Section de Roye : le secrétaire ; Section de Beauvais : le président et 3 membres ; Section de Compiègne : le secrétaire et 2 membres ; Section de Laon : le président et 2 membres ; Section de Somain : le secrétaire ; Section de Rouen : le secrétaire ; Section de Crépy-en-Valois : le président et 2 membres : Section de Busigny : le président et 2 membres ; Section d'Abbeville : le président.

AU P.-L.-M.

Section de Marseille : le président et 7 membres du bureau ; Section d'Ambérieu : le président et 7 membres ; Section de Lyon-Mouche : le président et 7 membres ; Section d'Avignon : le président et 7 membres ; Section de Miramas : le secrétaire et 2 membres.

AU MIDI

Section de Toulouse : le président et 3 membres du bureau ; Section de Bordeaux : le président et 5 membres ; Section de Bayonne : le président et 2 membres ; Section de Narbonne : le président et 7 membres.

A L'ORLEANS

Siège central P.-O. : le secrétaire central et 3 membres du bureau.

A L'ETAT

Section de Caen : le président et sept membres du bureau ; Section de Rennes : le président et 4 membres ; Section de Sotteville : le secrétaire et 4 membres ; Section de Vaugirard : le secrétaire et 3 membres ; Section du Mans : le secrétaire et 7 membres ; Section de Laval : le secrétaire et 7 membres ; Section de Saint-Germain : le secrétaire et 3 membres.

Il est également intéressant de relever les années de service de quelques-uns des révoqués. Nous ne pouvons donner qu'un tableau incomplet, mais néanmoins édifiant, qui montre que les grévistes révoqués sont surtout de vieux agents.

Sur 933 agents dont au Syndicat et à la Fédération on connaît les années de services :

51	ont	1	an de	service.
67	—	2	—	—
90	—	3	—	—
87	—	4	—	—
58	—	5	—	—
34	—	6	—	—
32	—	7	—	—
24	—	8	—	—
29	—	9	—	—
76	—	[illegible]	—	—
62	—	11	—	—
58	—	12	—	—
28	—	13	—	—
19	—	14	—	—
20	—	15	—	—
21	—	16	—	—
28	—	17	—	—
23	—	18	—	—
20	—	19	—	—
21	—	20	—	—
29	—	21	—	—
13	—	22	—	—
7	—	23	—	—
1	—	24	—	—
5	—	25	—	—
6	—	26	—	—
6	—	27	—	—
4	—	28	—	—
4	—	29	—	—
4	—	30	—	—
3	—	31	—	—
2	—	32	—	—
1	—	35	—	—

Pour tous ces agents, malgré les nombreux ses années de service, la retraite se trouve supprimée.

Les intentions des Compagnies de chemins de fer ne sont donc pas niables. Elles ont trouvé, dans le gouvernement, un concours si actif et si éhonté qu'elles-mêmes n'ont plus pris aucune mesure pour masquer leur but : décapiter l'organisation ouvrière, jeter la terreur dans ses rangs et, sans souci des droits acquis par de vieux travailleurs, par esprit de lucre, les priver de leur retraite.

C'est sans doute avec cet argent des retraites, qu'elles se dispensent de servir par une canaille révocation, qu'elles servent des pourboires aux policiers qui se sont servilement mis à leur service.

Ces chiffres et ces renseignements, s'ils étaient connus de l'immense majorité de la population, ne manqueraient pas de provoquer un mouvement d'indignation tel, que les Compagnies seraient bien dans l'obligation de faire les actes de réparation nécessaire, et ce, malgré le vote équivoque de la Chambre.

A. LUQUET.

Une Fête au XVIIIe

Hier, après-midi, a eu lieu à l'école maternelle de la rue Lamarck, une distribution abondante de jouets aux enfants de l'école. Cette fête charmante était présidée par le citoyen Mayoux, adjoint au maire. A ses côtés, nous avons remarqué nos camarades Marcel Sembat, député ; Pierre et Gaston Renaudel, Jacob, Granlaunay, Jean Varenne, etc.

Des chants et de la bonne musique dus à la composition de notre excellent camarade Labrunie, égayèrent cette soirée.

La directrice, Mme Gravot, fut avec raison félicitée par tous.

Les enfants furent heureux. On distribua à foison de la joie, du bonheur ; on fit du bien et c'est encore ce qu'il y a de meilleur dans la vie...

FEUILLETON DU 26 DECEMBRE 1910

3

Mémoires d'un Sauvage

PAR

Henry et Jean SANSTERRE

Il ne s'était pas annoncé et n'était pas attendu. Sa visite à l'improviste eut le don de rendre plus acariâtre encore que de coutume l'humeur de Mlle Marie. Elle se hâta d'aller passer son peignoir à losanges rouges, graissa ses rares cheveux avec de l'huile antique, en fit autant pour les miens, me précipita dans un tablier propre, me frotta le visage avec une éponge, me jeta un mouchoir neuf, et, tout en courant, vint rejoindre le notaire qui s'était assis sur l'un des fauteuils du salon-salle-à-manger. Je la suivais, un peu décontenancé, ahuri par cette visite d'un inconnu et joyeux tout au fond de moi-même d'apercevoir un nouveau visage.

Me Hurtrell me fit impression avec ses lunettes d'or, sa voix douce, ses favoris déjà blancs, sa serviette de maroquin noir qu'il avait emportée par habitude professionnelle, et sa canne à pommeau d'argent. Il m'appela, me tendit la main, me fit asseoir à côté de son siège sur un coin du canapé défraîchi où jamais je n'avais osé m'installer, puis paternellement, me questionna.

Je lui répondis avec joie ; cet homme, en une minute, m'avait conquis ; je compris qu'il était d'une autre essence que la vieille fille et son frère. Lui que j'ignorais une heure avant, je le sentis plus près de moi que les gens que je voyais tous les jours.

Il m'interrogea sur mes études, sourit aux naïvetés qui m'échappèrent, me complimenta sur certains points, m'encouragea sur plusieurs autres.

Sa visite fut courte ; il m'avait jugé ; il se leva et s'appuyant d'une main sur mon épaule, dit à Mlle Marie :

— Je suis très content d'avoir revu cet enfant ; il est intelligent et possède une teinte d'originalité qui me plaît. Je suis sûr que chez lui le fond est excellent. Pour son caractère...

— C'est un sauvage, Monsieur, ne m'en parlez pas, interrompit la vieille fille.

— ...Pour son caractère, reprit-il, je n'ai pas le temps de le juger, mais je le crois meilleur que ce que je me l'étais figuré. Du reste, il s'ennuie ici, il s'étiolerait à y rester plus longtemps. Faites-lui faire un petit voyage, distrayez-le. Il sera charmant. Quant à toi, mon garçon, continue à apprendre et à comprendre. Je t'enverrai des livres et viendrai te revoir. Quand tu seras un peu plus grand, nous te mettrons au lycée et tu deviendras un homme.

Il partit, laissant Mlle Marie tellement bouleversée, qu'elle oublia de refermer la porte de sa salle à manger.

II

La visite de Me Hurtrell fit sensation dans le village. Tout le monde en parla, et le lendemain de ce jour mémorable il y eut réunion chez le docteur Mage, ce qui ne se produisait que deux ou trois fois par an.

Le curé et « ces dames Moreau » arrivèrent presque en même temps ; le vétérinaire vint ensuite, monsieur le maire et sa femme furent aussi au nombre des invités.

La soirée fut intime ; on avait allumé la suspension et apporté quelques chaises dans le salon pour ne pas fatiguer le canapé. On but du thé, et l'on mangea des palmers.

La conversation roula comme de juste sur l'arrivée inattendue du notaire. M. le curé trouva déplacée et inconvenante cette façon de survenir à l'improviste. Le maire au contraire approuva la démarche de Me Hurtrell.

Mlle Marie remit la question au point.

— Il faut faire voyager cet enfant, mais où vais-je le conduire ? Un sauvage pareil, on ne sait qu'en faire !

Une des dames Moreau proposa alors à la vieille fille de me mener en Camargue où leur jeune sœur habitait un mas non loin de l'étang de Valcarès ; elle y était fixée depuis son mariage avec un riche propriétaire et avait souvent invité M. Mage et sa sœur à venir y passer le printemps ; le moment était propice pour y aller, car, en automne, les moustiques rendaient la région dangereuse.

Cette motion fut discutée, puis mise aux voix. Le projet passa et le voyage en Camargue fut décidé. Après quoi, Mlle Marie m'emmena vers ma chambre pendant que l'on organisait une partie de loto.

J'étais heureux de fuir l'énervante énumération des chiffres tirés et des quines. Un rayon de lune traversait ma fenêtre, se glissait jusqu'à mon lit en semant une poussière blonde sur le parquet. Je ne m'endormis pas tout d'abord ; je rêvai à ce voyage inespéré, à cette fuite vers un autre pays loin des êtres et des choses connus. J'imaginai des visions étranges, des contrées exotiques telles que m'en avaient révélé les gravures de ma géographie ; je me représentai des horizons fantastiques et ce fut dans un mirage merveilleux que le sommeil vint me prendre.

Nous partîmes quelques jours après, lorsque la correspondance échangée entre ces dames Moreau et leur sœur eut définitivement réglé l'époque de notre visite.

Le docteur Mage avait extrait de son grenier une malle recouverte en peau de truie pourvue de longues soies rétives et qui lui avait servi pendant ses années d'études après lui avoir été léguée par son père. Comme elle était tant soit peu disjointe et vermoulue, l'ingénieux Joseph la répara à grand renfort de vieilles planches, la calfata comme un trois-mâts au radoub et termina son œuvre par une belle couche de peinture marron clair.

J'étais habillé d'un fort joli costume que Me Hurtrell m'avait envoyé de Marseille pour la circonstance. Quant à Mlle Marie, elle revêtit sa toilette noire et mit avec soin dans la malle son costume en soie changeante trop beau pour subir les outrages d'une longue course en diligence.

Ce fut une journée mémorable que celle de notre départ. Nous montâmes en voiture sur la place, devant l'église. Le curé était là ; le docteur Mage, qui se trouvait libre nous faisait de sa voix blanche des recommandations pour le chemin de fer. Ces dames Moreau nous apportèrent pour le voyage un panier de provisions bourré jusqu'à l'anse. Il y avait de tout dans ce panier : des œufs durs, un pigeon rôti, un morceau de gâteau, des amandes et des figues sèches, et jusqu'à un pot de confitures — ô ironie — à mon intention. Elles nous chargèrent en outre d'une foule de commissions pour leur sœur. C'est ainsi que je me rappelle parfaitement avoir entassé sur la banquette, à mes côtés, un morceau de lard salé, deux canards vivants d'une espèce particulière, une bouteille de vin de treille, un fromage des Alpes, un paquet de foulards et mille autres brimborions embarrassants ou grotesques. On allait enfin partir ; mais nous avions oublié les parapluies à la maison. Ce fut une galopade effrénée de ceux qui nous accompagnaient pour aller les quérir. Joseph arriva bon premier. En me remettant le paquet enveloppé de serge noire, il me fit promettre de continuer mes exercices de gymnastique et d'équitation. Ma réponse se perdit dans le bruit des roues sur les cailloux de la route et des coups de fouet du conducteur qui enlevait ses chevaux.

Nous avions à peu près deux lieues à faire pour arriver à Peyruis où nous devions prendre le train. C'était la première fois que j'allais voyager en chemin de fer, du moins à ma souvenance. Tout était nouveau pour moi, la gare, les wagons arrêtés sur les voies de garage et les deux rails luisants qui couraient le long du quai et se perdaient au loin dans une courbe.

Mlle Marie amena presque une catastrophe ; elle cherchait à faufiler une pièce démonétisée en payant le prix des places ; l'employé s'en aperçut et la refusa ; la vieille fille le prit de haut, la discussion s'envenima et nous faillîmes manquer le train.

Il y a peu de voyageurs sur cette ligne, heureusement ; car, avec la multitude de colis et de paquets dont nous étions chargés, il nous fallait presque un compartiment entier. Nous parvînmes enfin à nous organiser ; au coup de sifflet du chef de station, la vieille fille fit un signe de croix et le train démarra.

Charme ineffable des choses nouvelles ! J'étais heureux d'un bonheur intense et profond. A notre gauche, la Durance, parfois rapprochée, parfois lointaine, roulait ses eaux troubles sur les cailloux arrachés aux anciennes moraines. Des prairies succédaient aux champs labourés où pointaient les blés drus et les orges déjà hautes ; et parmi les bouquets de verdure, de grands troupeaux erraient dont les chiens venaient aboyer furieusement contre le convoi en marche...

J'avais hâte d'arriver et pourtant j'aurais voulu que le voyage durât toujours. A chaque tour de roue, je sentais ma poitrine se dilater ; les noms des stations se heurtaient dans ma tête en un chaos délicieux ; je vivais un conte de fées.

Nous n'arrivâmes à Arles que le soir ; dans l'omnibus qui nous emportait vers un hôtel de dernier ordre, je m'écrasais contre la glace pour voir les rues emplies de passants, les devantures illuminées et les cafés d'où sortait une odeur chaude d'absinthe et d'alcool. L'hôtel me sembla un palais.

Le lendemain, nous reprîmes le train pour la Camargue. Mlle Marie était de fort méchante humeur ; l'hôtelier lui avait fait payer le service et la bougie et elle était atrocement vexée de n'avoir pas pu obtenir la moindre réduction malgré un marchandage de vingt minutes.

Après le pont de Trinquetailles, le convoi s'engagea en pleine Camargue et son allure lente ne tarda pas à endormir mon aimable compagne.

Nous descendîmes à une petite station perdue au milieu des tamaris, des micocouliers et des myrtes. Une voiture à deux roues nous attendait pour nous conduire au « Mas de l'Estang ». On installa comme on put la malle en peau de truie, on me déposa sur cet antique monument, le dos tourné au cheval et la vieille fille s'assit à côté du cocher.

(A suivre.)

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France